



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 124045

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'enseignement de l'histoire-géographie dans le second degré de l'enseignement scolaire. Au lycée, les élèves de terminales de l'enseignement général de la filière scientifique n'auront plus en 2012 d'enseignement obligatoire de cette matière. La mise en application des programmes d'histoire-géographie en classe de premières sera particulièrement difficile puisque ceux-ci concentrent en une année des contenus répartis auparavant sur deux années. Au collège, dans le cycle central (cinquième et quatrième) couvrant en histoire la période allant de Charlemagne à 1914, la réduction à une heure hebdomadaire contraint à sacrifier l'enseignement portant notamment sur l'étude de l'histoire nationale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour rétablir l'enseignement de l'histoire-géographie dans le secondaire.

Texte de la réponse

L'histoire, comme la géographie, ont toujours été au coeur du socle de culture partagée que la Nation entend transmettre à ses enfants. Chacun d'entre eux suit, à l'école, au collège, au lycée, un enseignement d'histoire organisé selon une progression très claire. A l'école, l'élève apprend les grands faits, les grandes dates, les grands hommes qui jalonnent l'histoire de la Nation. Une école qui enseigne désormais la Marseillaise au CM1 et qui affiche la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 sur les murs de chacune de ses classes. Au collège, on aborde successivement les périodes de l'histoire pour ancrer définitivement les repères fondamentaux. L'enseignement reste rigoureusement chronologique, centré sur la France et l'Europe, tout en s'ouvrant davantage à l'histoire du monde. Toutefois, contrairement à des rumeurs, sans fondement aucun, les grandes figures n'ont absolument pas disparu de nos programmes et nos enfants étudient bien au collège, comme à l'école, l'oeuvre de Louis XIV, de Napoléon et des grands personnages de notre histoire. Au lycée enfin, l'enseignement de l'histoire prend appui sur les fondements solides acquis au cours de la scolarité obligatoire et s'ouvre à la réflexion en privilégiant une approche problématisée de questions ou de moments historiques avec des programmes qui répondent à cette ambition. Par conséquent, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ne peut pas laisser dire que l'enseignement de l'histoire serait devenu anecdotique au seul motif qu'il est désormais optionnel pour une seule année d'une seule série de notre lycée - la terminale S. L'enseignement de l'histoire a été au contraire valorisé et renforcé puisque l'horaire de cette discipline a été largement accru en première scientifique, avec désormais 4 heures contre 2 heures et demi précédemment. De plus, une option de deux heures est proposée en classe terminale permettant ainsi à ceux qui la choisiront de faire plus d'histoire que précédemment. Le but premier de la réforme des lycées est de rééquilibrer les séries en incitant ceux qui se destinent aux études de sciences humaines à choisir les séries L et ES et non la série S. Cet effort porte d'ailleurs ses fruits puisque les premières littéraires ont vu leurs effectifs s'accroître de 6 % à la rentrée 2011. Enfin, tous les lycéens des séries générales passent l'épreuve anticipée de français en fin de première, sans que personne ne songe à objecter que l'apprentissage de notre langue occupe une place anecdotique dans la scolarité de nos enfants de même que dans la filière sciences et technologies de

l'ingénieur (STI), l'histoire et la géographie ont fait l'objet d'une épreuve orale anticipée en classe de première depuis l'origine de la série, sans que cela n'ait soulevé d'opposition. Aujourd'hui comme hier, l'histoire fait partie du socle commun de culture partagée que la Nation s'engage à transmettre à ses enfants tout au long de leur scolarité. La détermination du ministre de l'éducation nationale est totale car il sait combien l'enseignement de l'histoire participe de la cohésion nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124045

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12973

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3847